



Retard de salaire

Par ludovic24

Bonjour,

Mon employeur ne m'a toujours pas versé mon salaire de mois de juillet (nous sommes le 2 septembre) et ce malgré de nombreuses relances.

Je dois reprendre le travail demain, que faire ?

Merci par avance de vos réponses

Par kang74

Bonjour

Secteur privé ou public ? CCN ?

Vous avez travaillé en juillet et deviez être payé début Aout ? Pourquoi reprendre ?

Par ludovic24

je suis dans le secteur privé.

C'est bien ma paie du mois de juillet que j'attends.

Je dois reprendre le travail demain après des vacances .

Par kang74

Pour les heures de travail effectuées en Juillet ?

Lui avez vous demandé des explications ?

Cela commence par une interrogation informelle puis une mise en demeure , puis si besoin le conseil des prud'hommes

Par ludovic24

oui pour les heures de juillet.

oui plusieurs relances ont été faites sans aucune réponse de sa part.

Par kang74

Donc mise en demeure de régulariser votre paie de Juillet et du mois d'Aout (autant anticiper) sous 8 jours , et qu'à défaut vous ferez valoir votre préjudice financier devant le CPH .

En recommandé avec avis de reception .(gardez une copie de tout)

Vous mettez en copie à l'inspection du travail et vous donnez l'adresse du conseil des prud'hommes dont vous dépendez .

L'entreprise a des difficultés économiques ? Vous avez une fiche de paie pour ce mois ou pas ? Pas d'arrêt maladie ?

Par ludovic24

Oui l'entreprise semble avoir des difficultés économiques.

J'avais bien eu ma feuille de paie pour juillet et sans arrêt maladie.

Par kang74

Donc faites ce que je vous ai dit .

Par ludovic24

Merci pour vos réponses.